

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIF A UN PROJET DE RÉALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL AUX LIEUX-DITS « LES BREGERES - LE CHATELOT », COMMUNE DE SAINT-FIEL ET « LA GRANDE-TERRE – CHER DU CERISIER », COMMUNE DE GUERET

Par arrêté préfectoral en date du 23 mai 2018, une enquête publique est prescrite en mairies de SAINT-FIEL et GUERET pendant une durée de 33 jours, **soit du lundi 11 juin 2018 au vendredi 13 juillet 2018 à 12 h**, sur le projet mentionné ci-dessus.

La demande est présentée par M. David AUGÉIX, représentant d'EDF EN FRANCE, dont le siège se trouve 100, esplanade du Général de Gaulle - Coeur Défense Tour B, 92932 PARIS – LA DEFENSE Cédex.

Le dossier comprend notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement. Il sera déposé en mairies de SAINT-FIEL, siège de l'enquête, et de GUERET pendant toute la durée de l'enquête, aux heures d'ouverture au public, à l'exception des jours fériés, soit :

mairie de SAINT-FIEL :

- le lundi : de 8 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h,
- les mardi, mercredi et vendredi : de 8 h à 12 h,
- le jeudi : de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h ;

mairie de GUERET :

- du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h,

où toute personne intéressée pourra le consulter et consigner ses éventuelles observations sur le registre ouvert à cet effet dans chacune des mairies.

Pendant la durée de l'enquête (et jusqu'à sa clôture), le public pourra également formuler ses observations :

– par voie postale et les adresser en mairie de Saint-Fiel, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur;

– par voie électronique à l'adresse suivante : **pref-bpe-enquetes-publiques@creuse.gouv.fr**

Le dossier sera mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Préfecture de la Creuse www.creuse.gouv.fr (rubrique : enquêtes publiques) et toute personne pourra également le consulter sur un poste informatique à l'accueil de la Préfecture de la Creuse, aux heures d'ouverture des bureaux.

M. Henri SOULIÉ, Major de Gendarmerie en retraite, désigné par le Tribunal Administratif de Limoges pour conduire cette enquête publique, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, au cours des permanences qu'il assurera :

en mairie de Saint-Fiel :

- le lundi 11 juin 2018, de 9 h à 12 h,
- le jeudi 28 juin 2018, de 14 h à 17 h,
- le vendredi 13 juillet 2018, de 9 h à 12 h.

en mairie de Guéret :

- le jeudi 21 juin 2018, de 9 h à 12 h,
- le mercredi 4 juillet 2018, de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairies de Saint-Fiel et de Guéret, à la préfecture de la Creuse et sur le site internet (www.creuse.gouv.fr).

Toutes informations peuvent être demandées à M. Paul CHABAS, responsable du projet (Tél : 05.34.26.52.96, Mobile : 07.77.14.63.59, Courriel : paul.chabas@edf-en.com).

A l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet de la Creuse prendra une décision sous forme d'arrêté préfectoral portant permis de construire assorti, le cas échéant, de prescriptions spécifiques, ou refus de permis de construire.